

## ORDONNANCES

---

Avis est donné que le comité exécutif, à sa séance du 15 février 2023, a adopté les ordonnances suivantes :

### **Ordonnance relative aux Passeports Espace pour la vie (2)**

### **Ordonnance relative aux Passeports Espace pour la vie (1)**

Ces ordonnances, adoptées respectivement en vertu des articles 123 du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2023) (22-054) et 92 du Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2023) (RCG 22-037), réduisent les tarifs applicables à l'achat ou au renouvellement d'un Passeport Espace pour la vie, aux dates et conditions qui y sont stipulées.

Ces ordonnances entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est. Elles peuvent également être consultées en tout temps sur le site internet de la Ville : [montreal.ca/reglements-municipaux/](http://montreal.ca/reglements-municipaux/).

Fait à Montréal, le 17 février 2023

Le greffier de la Ville,  
Emmanuel Tani-Moore, avocat